

PRÉFECTURE
DU NORD**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Communes d'implantation du projet : Lecelles, Mouchein et Rumegies (Nord)

Projet de programme d'aménagements de lutte contre les inondations sur l'Elle

Demande d'autorisation environnementale (article L214-1 du code de l'environnement) et comportant une demande de déclaration d'intérêt général (articles R214-II bis à I03 du code de l'environnement)

Le syndicat des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (SMAPI) de la vallée de la Scarpe et du Bas-Escaut a déposé un dossier de demande d'intérêt général concernant le programme d'aménagements de lutte contre les inondations sur l'Elle. Les caractéristiques du projet sont notamment :

• la réalisation d'une zone d'expansion de crues (ZEC) sur la partie aval du Courant du Pont du Mat (au niveau de la commune de Mouchein), affluent principal de l'Elle.

• la réalisation de deux ZEC sur l'Elle (en amont de la commune de Lecelles) sur les territoires de Rumegies et Lecelles.

Pour assurer l'effectivité de cette demande est soumise à une enquête publique

du 19 septembre 2022 à 09 h 00 au 18 octobre 2022 à 18 h 00 inclus dans les communes ci-dessus mentionnées. La mairie de Lecelles est siège de l'enquête publique.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, et notamment de l'étude d'impact, en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'audience ouverts à cet effet dans les mairies de Lecelles, Mouchein et Rumegies énumérées ci-dessous.

Cette procédure sera réalisée dans la respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du COVID-19.

Un accès physique au dossier est également garanti pour consulter la version numérique sur un poste informatique mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les bureaux :

• de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM) du Nord (Service Eau, Nature et Terre), Police de l'eau, 62 boulevard de l'Étoile, CS930 60000 ARRAS, 62160 Cézénay - instructeur de la demande d'autorisation environnementale ;

• de la mairie de Mouchein (724 rue de Saint Amand, 59110 MOLUCHIN) et sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/>);

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête :

• sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/l'environnement/la-Police-de-l-eau/Consultations-participatives-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOA/Affossages-d-enquete-publique>) ;• sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/>).

Monsieur Philippe COULON, en sa qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates et horaires des mairies figurant dans le tableau suivant :

• Le 19 septembre 2022 à Lecelles de 09h00 à 12h00

• Le 19 septembre 2022 à Rumegies de 09h00 à 12h00

• Le 18 octobre 2022 à Mouchein de 09h00 à 12h00

• Le 18 octobre 2022 à Lecelles de 15h00 à 18h00

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à la commission d'enquête :

• par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie de Lecelles (4348 rue des Fées, 59220 LECELLES) en précisant sur l'enveloppe « à l'intention du commissaire enquêteur - Enquête publique-Projet d'aménagements de lutte contre les inondations de l'Elle »

• par e-mail à l'adresse : enquete-publice-4175@registre-dematerialise.fr ;

• en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/>;Monsieur Gilles DUPERTON, responsable du projet INTERREG Elles transfrontalier est chargé du présent dossier, et est joignable pour obtenir toutes les informations, par téléphone au 03 20 49 68 84, ou par courriel : contact@smapi.fr. Après l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet à Monsieur le Préfet du Nord (Service Eau, Nature et Terre), Police de l'eau, l'ensemble des rapports et conclusions motivées dans un délai de 20 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le président du tribunal administratif de LILLE. Les rapports et conclusions motivées émis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie des communes où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'au préfet du Nord, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'accès à l'enquête est également garanti par les sites internet :

• les sites internet de la mairie de Lecelles (<http://www.mairie-mouchein.fr>),Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/la-Police-de-l-eau/Consultations-participatives-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOA/Rapport-et-avis>)• de la mairie de Lecelles (<https://www.lecelles.fr>);• de la mairie de Mouchein (<http://www.mairie-mouchein.fr>).Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/la-Police-de-l-eau/Consultations-participatives-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOA/Rapport-et-avis>)

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication des rapports et conclusions motivées, auprès du préfet du Nord.

À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale du programme, renfermer l'acte d'autorisation au titre de la loi sur l'eau des articles L214-3-1 et R214-1 du code de l'environnement et de déclaration d'intérêt général.

D22M043817

AVIS DE CONSTITUTION**CLOTURE DE LIQUIDATION**

ArtisanDéco

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 1 500 euros Siège social : 25 Rue du 11 Novembre, 59120 ROUBAIX - Objet : LOCATION DE VEHICULE MOTO-FASE - 3-ST. SERVICE CARTE GRISE - Durée : 99 ans - Président : CHMFA AB-DALLAH, Né le 08/02/1993 à Roubaix 69100, domicilié au 703 Toua Qualé de Marseilles 59100 Roubaix, Immatriculation RCS LILLE METROPOLE 4383295 RCS LILLE METROPOLE

Par acte sous鲜明 de 13/09/2022, il a été constituée une SARL unipersonnelle dénommée :

EURL MATHIS BLAMPAIN

Nom Commercial : MAT A TOUT FAIRE Siège Social : 2 Place Notre Dame 62120 AIRE SUR LA LYS Capital : 1500 € Autres personnes physiques : M. Blampain Daniel, 66 ans Gérance : M. BLAMPAIN Mathis, 2 Place Notre Dame 62120 AIRE SUR LA LYS Immatriculation au RCS de BOULOGNE-SUR-MER

D22M044204

20220015229

AVIS DE MODIFICATION**AGENCE PERRISSIN ET SALLY ARCHITECTES**

SARL au capital de 1 524,49 €

principalement : 80 Rue du Bloc,

59500 DOUAI

352136451 RCS DOUAI

L'AGE a réuni le 07/09/2022 à décret d'augmenter le capital social de 133 475,51 € par l'incorporation directe de réserves au capital. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à trois cent cinquante quatre euros et quarante neuf centimes (1 524,49 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de cent trente cinq mille euros (135 000,00 euros)

Pour avis :

La Gérance

20220015235

DMP2

SARL unipersonnelle au capital de 5000 €

Siège Social : CO-HAIR ADDICTION

SARL 80 avenue Jean Letbas

59100 ROUBAIX

81519378 RCS LILLE METROPOLE

L'association, en date du 01/09/2022, a décidé de transférer son activité au 11/09/2022 à TOURCOING, au capital de 8 000 €.

Pour avis :

RCS LILLE METROPOLE

D22M044203

PIKS DESIGN

SARL au capital de 75 200 euros Siège social : 101 Bis rue Mongolfier 59700 MARCQ EN BAROEUL RCS MARCQ EN BAROEUL 858 127 881 RCS AGU

du 01/09/2022, les associés ont décidé de réduire le capital social de 8 400 € par rachat de 840 parts sociales appartenant à M. Sylvain TAILLARD. Suivant actes en date du 31/08/2022, le Gérant a constaté l'absence d'opposition, la réalisation de la condition suspensive et la réalisation des conditions préalables à la fusion de la SARL avec la SAS PIKS DESIGN, au capital de 68 800 €.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'un droit de voix qu'il possède ou n'a pas. La fusion de la SARL avec la SAS PIKS DESIGN, au capital de 68 800 €, par voie d'absorption de la société ADHOCA par la société BOREADES FINANCES SARL, la société ADHOCA ferait apporter à la société BOREADES FINANCES SARL, de la totalité de son actif, soit 308 897 euros, à charge de la totalité de ses passifs, soit 240 000 euros, laissant à la SARL une valeur nette de ses passifs de 68 800 euros. La valeur nette des actifs a dépassé à 180 771 euros. La société BOREADES FINANCES SARL détenant la totalité des 50 parts composant le capital social de la société ADHOCA, ferait apporter à la société BOREADES FINANCES SARL, de la totalité de son actif, soit 308 897 euros, à charge de la totalité de ses passifs, soit 240 000 euros, laissant à la SARL une valeur nette de ses passifs de 68 800 euros. La fusion sera réalisée à la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale de la société Absorbante au Recueil Electronique des Sociétés et Associations du Luxembourg. Les créances dont les créanciers sont antérieures au 01/09/2022, et les dettes contractées jusqu'à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce français, soit trente jours à compter de la présente publication, devant l'Institut national de commerce français compétent. Conformément à l'article 1021-8 II de la loi luxembourgeoise du 10 aout 2012, la SARL sera dissoute et les créanciers pourront dans les deux mois suivant la publication du procès-verbal au Recueil Electronique des Sociétés et Associations du Luxembourg nonobstant toute convention contraire, demander au magistrat préfet la chambre du tribunal d'instance et de la Cour d'appel de Luxembourg séparément et à l'ordre des notaires de faire délivrer, des sorcières admissibles et absorbées pourront obtenir sans frais une information exhaustive sur les modalités d'exercice de leurs droits au siège social. Ces actes précis relatifs à la liquidation sera effectués au greffe du Tribunal de Commerce d'ARRAS.

Pour avis :

D22M044202

BECUWE SANDRINE

SARL au capital social de 1000 euros

Siège social : 24 Place de la Melodie

62219 LONGWY-EN-VERDIERRE

SIREN 880248492

RCS LILLE METROPOLE

Nomination du co-gérant

Le 16/09/2022 par acte signé l'associé unique a nommé Co-Gérant, Monsieur BIET Samuel demeurant 26 rue Denis Condorcet - 62510 WIZernes. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite à l'RGCS de

BOULOGNE SUR MER, le 16/09/2022.

Pour avis :

D22M044201

L'avis sera fait au RGCS de

BOULOGNE SUR MER, le 16/09/2022.

Pour avis :

D22M044198

MAITRE Stéphanie BOUQUILLON,

NOTAIRE

ETUDE OFFICE NOTARIAL DE

FACHES THUMESNIL

AVIS DE DÉPÔT**DE TESTAMENT**

Par testament daté du 31 mai 2018, Madame Renée Raymondine Marie TANCRE, née à MONS le 16/07/1920, décédée à RONCHIN le 16/07/2022, déposant à RONCHIN (69790), EHPAD GENEVIEVE ET ROGER BAILEUL, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 69790 RONCHIN, a institué un fonds de pension à son profit à la somme de 100 000 euros.

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044194

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044193

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044192

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044191

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044190

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044189

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044188

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044187

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044186

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044185

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044184

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044183

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044182

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044181

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044180

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044179

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044178

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044177

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044176

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044175

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044174

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044173

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044172

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044171

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.

Pour avis :

Le Gérant

D22M044170

Le fonds de pension a été déposé à la mairie de RONCHIN le 25 juillet 2018.